Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260507-CNE07052602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 07 mai 2026

Date de convocation :	30 avril 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	30 avril 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trente avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, M. Jean-Pierre ZUCCHI, Mme Françoise HEBEL, M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, Mme Rachelle HILLAIREAU, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Marie CATREVAUX, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI.

Étaient absents excusés :
M. Patrick MONNEREAU a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Nathalie BANCEL a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Lise CRONIER a donné pouvoir à Mme Alexandra CONTRATTI.

Mme Marie CATREVAUX a été élue secrétaire de séance.

Cimetière – travaux de reprise de concessions – CNE070526-02

M. le Maire indique que le Conseil Municipal a décidé, le 22 mai 2025 (délibération n°CNE220525-12), de lancer une procédure de reprise de concessions et a autorisé le lancement d'une consultation pour le choix de l'entreprise en charge des travaux.

Le relevé de mai 2025, sur les potentielles reprises, montrait :

- 25 concessions perpétuelles en état d'abandon,
- 39 concessions relevant du régime du terrain commun,
- 23 concessions échues.

Après une première phase de consultation publique, le nouveau relevé sur les potentielles reprises montre :

- 22 concessions perpétuelles en état d'abandon,
- 37 concessions relevant du régime du terrain commun,
- 20 concessions échues.

Une consultation pour le choix du prestataire a été lancée auprès de 8 entreprises. Une seule, la société Marbrerie Fabrice – Châteaubriant (44), a répondu.

Il a été proposé d'engager une première phase de travaux de reprise sur les carrés 5 et 6 concernant les concessions relevant du régime du terrain commun et les concessions échues, soit 16 concessions.

Au vu de la proposition de la société Marbrerie Fabrice, ces travaux s'élèveraient à un montant de 19 760 € HT.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260507-CNE07052602-DE

La commission travaux, réunie le 30 avril 2026, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir la proposition de la société Marbrerie Fabrice – Châteaubriant (44), d'un montant de 19 760 € HT pour les travaux de reprise de 16 concessions, dans les carrés 5 et 6 du cimetière de la commune.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 12 mai 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE